



# CONTRAT DE RÉCOLTE 2026

Dr vétérinaire Pierre VALETTE – Haras d'Aubigny – Tel : 06 37 88 84 36 – pvalettevet@gmail.com  
Dr vétérinaire Benoît VINCE – Haras d'Aubigny – Tel : 06 19 47 51 09 – bvincevet@gmail.com  
Centre d'insémination – 163 Route des Chambons, Lieu-dit Sourcieux – 42600 Chalais le Comtal  
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

**Propriétaire :** Nom/prénom/société : .....

N° TVA intracommunautaire (si société) : .....

Tel : ..... Mail : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

**Cheval :** Nom : ..... Race : ..... Robe : .....

N° SIRE : .....

## TARIFS (Hors TVA)

|                                                                                                                                                                                   |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Récolte étalon (la récolte)                                                                                                                                                       | 98€ HT   |
| Forfait congélation - 30 doses / 240 paillettes (Débourrage, récoltes, purges et tests de congélation)<br>Forfait réduit à 550€ HT si la semence de l'étalon n'est pas congelable | 1700€ HT |
| Dose supplémentaire (8 paillettes)                                                                                                                                                | 38€ HT   |

### Conditions d'admission de l'étalon

#### Conditions d'admission sur le site

L'étalon est garanti par le propriétaire ni vicieux, ni dangereux, exempt de maladie contagieuse et à jour de vermifuges (strongles et ténia) et vaccins (grippe, rhinopneumonie obligatoire, tétanos). Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des prestations et de leurs tarifs. Le transport de l'étalon est effectué sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'étalon doit être présenté avec son document d'accompagnement (livret).

Le propriétaire signalera tout problème particulier dont il a connaissance concernant la santé et la manipulation de son cheval.

La SELARL VET AUBIGNY (représentée par les Drs Pierre Valette et Benoît Vince) décline toute responsabilité en ce qui concerne tout accident et maladie pouvant survenir au cheval durant l'acte de récolte, y compris lors de l'embarquement et le débarquement. En cas d'accident ou maladie, le propriétaire de l'étalon autorise le vétérinaire habituel du centre à pratiquer les examens et soins imposés par l'urgence ; Le Haras s'engage à prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais ; les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire.

#### Risques inhérents à la récolte d'étalons :

Il existe des risques inhérents à la récolte de l'étalon, de contention, de contagion, lors des transports, lors de la mise au paddock, lors des manipulations en général. En cas de sinistre, quelque en soit la cause, la responsabilité du centre d'insémination, des Drs Valette et Vince ou de son équipe, tant au titre de l'acte de récolte que des actes annexes ne pourra pas être engagée. Le propriétaire de l'étalon confié devra, s'il le souhaite, souscrire une assurance personnelle selon son estimation pour couvrir les risques liés à l'acte de récolte de l'étalon. Par ailleurs, le propriétaire de l'étalon et son entourage sont entièrement responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence sur site.

Les Docteurs Vétérinaires et leur équipe, sont les seuls habilités à la mise en place du protocole de récolte. Si le propriétaire de l'étalon souhaite tenir son étalon lors de l'acte, il devra en convenir avec le responsable de site. Le propriétaire sera entièrement responsable des dommages qu'il subit ou provoque.

#### Consentement éclairé du propriétaire :

Je soussigné, M....., propriétaire ou gardien du cheval....., reconnaît avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'admission des étalons à la récolte et bien connaître les installations et les agréer dans l'état dans lequel elles se trouvent. Je m'engage à régler les frais engagés auprès de la SELARL VET AUBIGNY.

Fait à.....

Lu et approuvé – Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

# CONTRAT DE RÉCOLTE 2026

Dr vétérinaire Pierre VALETTE – Haras d'Aubigny – Tel : 06 37 88 84 36 – pvalettevet@gmail.com

Dr vétérinaire Benoit VINCE – Haras d'Aubigny – Tel : 06 19 47 51 09 – bvincevet@gmail.com

Centre d'insémination – 163 Route des Chambons, Lieu-dit Sourcieux – 42600 Chalain le Comtal

Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

Le...../...../.....